



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DU
MATÉRIEL D'ELECTROMENAGER ET D'OFFICE
POUR LE CENTRE DE VACANCES MUNICIPAL
"LES PRIMEVERES" POUR L'ANNEE 2020**

**DÉCISION N° AU-19-423
EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants et R. 2123-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les modalités de maintenance du matériel d'électroménager et d'office pour le centre de vacances municipal « Les Primevères », situé à Habère-Poche, pour l'année 2020 ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de maintenance du matériel d'électroménager et d'office pour le centre de vacances municipal « Les Primevères », situé à Habère-Poche, avec la société SAVEC pour l'année 2020, représentée par Olivier BOEDA, sur la base du tarif de 3 156 € (trois mille cent cinquante-six euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191108-lmc1H6822H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/11/2019
Date de Publication : 18/11/2019